

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**

Direction interrégionale
Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse
Service Départemental des Bouches du Rhône

A

Monsieur le Préfet de Région
Provence Alpes Côte d'Azur , Préfet
Des Bouches du Rhône

Objet : Opération d'aménagement du secteur de « Barida-Parade »
Commune d'Aix-en-Provence (13)
Affaire suivie par Alain Ricou

Aix-en-Provence, le 21 Septembre 2017

Suite à l'examen du dossier transmis au service le 18/08/2017 , dossier d'autorisation au titre de l'article L.214-1 du Code de l'Environnement , relatif à l'aménagement du secteur de « BARIDA-PARADE » sur la commune d'Aix-en-Provence , je vous fais part de mes observations sur le volet milieu aquatique .

Présentation du projet :

Il s'agit pour la commune d'Aix-en-Provence d'aménager une zone d'activité de 27 Ha dans le secteur Barida-Parade , projet qui engendrera l'imperméabilisation d'une partie de la zone occupée par des territoires agricoles ainsi que des friches .Le but est d'orienter ce secteur en tant qu'espace de transition entre la ville habitée et les secteurs d'activités qui s'étendent vers l'ouest(zone de la Pioline).

Les problématiques du secteur ,affichées dans le dossier et nécessitant un réaménagement concernent la faible densité du bâti, le manque de lisibilité du secteur et le fonctionnement hydraulique.

Le réaménagement de cette zone consiste à :

- créer des lots permettant l'installation d'activités commerciales et artisanales, et des logements comprenant :
- environ 500 logements correspondant à une surface de plancher de l'ordre de 40000m² ;
- environ 25 740 m² d'activités commerciales ;
- environ 7 500 m² d'activités artisanales ;
- un groupe scolaire (1 800 m²) ;
- une fourrière à l'ouest ;
- des espaces verts sous forme de noues d'une surface totale de 11 200 m² ;

- restructurer les services techniques de la commune d'Aix en Provence, en conservant les trois bâtiments des services techniques et leur fonctionnement par entités, avec une possible refonte des espaces extérieurs ;
- gérer les problématiques hydrauliques et le risque inondation du secteur
- créer des voiries internes desservant les futurs lots (17 000 m² de voirie), y compris les réseaux humides (eaux usées, AEP et pluviales en séparatif).

Spécificité du milieu aquatique :

L'Arc est un cours d'eau sujet à de fortes variations de débits à réponse rapide suite à des événements météorologiques plus ou moins intenses. C'est état est dû en partie à la nature des sols et à la forte urbanisation de son impluvium.

Le projet est de nature à exacerber ces variations ainsi qu'à perturber les usages à l'aval.

Analyse des incidences sur le milieu aquatique et en phase chantier :

. – Incidences qualitatives :

Elles sont apparemment minimisées par la création au départ de la noue principale dont le rôle prévu est de récupérer les ruissellements de chantier ainsi que des mesures d'accompagnement, (qui ne sont pas des mesures compensatoires) déclinées dans le 4.3 du dossier.

- Incidences quantitatives

Dans le chapitre compensation de l'imperméabilisation , la compensation à la parcelle n'est pas explicitée ,seules les surfaces de voiries sont prises en compte , ce qui peut interroger sur le fonctionnement à venir des noues: seules les surfaces de voiries sont prises en compte :

La surface totale du terrain est de 27 ha dont 17 000 m² de surfaces publiques imperméabilisés (voiries internes).

Le projet d'aménagement et son bassin versant naturel totalisent une surface de 55 ha.

Le projet prévoit un volume de rétention des eaux pluviales total de 1 700 m³ via des noues de rétention d'une superficie totale de 11 200 m².

Toutes les surfaces imperméables nouvelles ne sont pas prises en compte à savoir les surfaces de toitures des commerces , des logements et du groupe scolaire ainsi que les parkings associés à ces nouvelles activités.

Conclusion :

Le dossier appelle des précisions sur l'aspect quantitatif du futur aménagement notamment sur la compensation de l'imperméabilisation qui amène des incertitudes sur le fonctionnement de la noue.

Alain Ricou

